

les focus thématiques

● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc-arrco

Les parcours des assurés Agirc-Arrco en fin de carrière

Chaque année, près de 650 000 assurés font valoir leur droit à retraite au régime complémentaire des salariés du privé, l'Agirc-Arrco. Parmi ceux partis en retraite en 2020, 73 % étaient en emploi à 57 ans, 8 % au chômage, 5 % en maladie et 14 % en inactivité ou résidant à l'étranger.

L'étude des parcours en fin de carrière permet de mettre en évidence que la très grande majorité des assurés en emploi à 57 ans le demeurent jusqu'à leur retraite. Ainsi, 63 % des nouveaux retraités 2020 occupaient un emploi l'année avant leur retraite.

Globalement, ce sont plus de sept nouveaux retraités 2020 sur dix qui connaissent la même situation à 57 ans, 60 ans et l'année précédant leur départ en retraite.

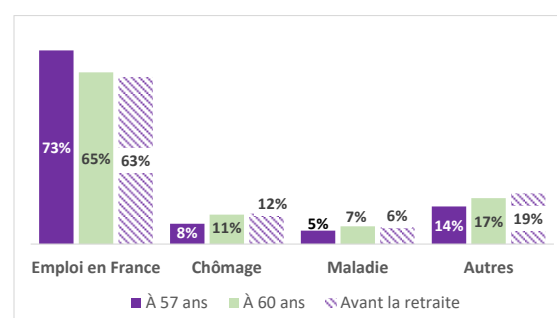
73 % des nouveaux retraités de droit direct à l'Agirc-Arrco en 2020 occupaient un emploi en France à 57 ans

Cette étude propose d'étudier la fin de carrière des 638 000 nouveaux retraités de droits directs à l'Agirc-Arrco partis en 2020¹. La situation des assurés est examinée à 3 âges donnés (57 ans, 60 ans et l'année précédant leur retraite). À chaque âge, les assurés sont répartis selon leur situation : en emploi en France, en situation de chômage, en situation de maladie ou dans une « autre situation » (en d'autres termes, dans aucune des 3 premières situations). La catégorie « autres » regroupe diverses situations telles que le chômage de longue durée non indemnisé ne remplissant pas les conditions d'acquisition de trimestres, les personnes au foyer, les personnes parties

vivre à l'étranger qu'ils occupent un emploi ou non, les bénéficiaires de minima sociaux...

Parmi les nouveaux retraités en 2020, la majorité était en emploi en France à 57 ans (73 %, graphique 1).

Graphique 1 – Répartition des nouveaux retraités 2020 selon leur situation principale à 57 ans, 60 ans et l'année précédant le départ en retraite



Trois ans plus tard, à 60 ans, bien que l'emploi reste la situation majoritaire, la part des

cela correspond à la dernière situation en 2012 : 1955 + 57). En cas de situations multiples, des règles de priorisation ont été appliquées ([1]). Le champ de l'étude a été restreint aux assurés partis après 60 ans (638 000, soit 99 % du champ initial). Il est en effet possible de demander sa retraite complémentaire dès 57 ans.

¹ Cette étude porte sur la population étudiée dans les Cahiers Etudes et Statistiques n°6 « La situation des assurés Agirc-Arrco avant la retraite 2020 ». Pour déterminer la situation à 57 ans et 60 ans, c'est la dernière situation l'année où l'individu a atteint l'âge qui a été conservée (exemple : pour une personne née en 1955,

assurés en emploi a reculé de 8 points. À l'inverse, la part dans toutes les autres situations a augmenté (+3 points au chômage, +2 points en « maladie » et +3 points dans une « autre » situation). Enfin, la situation avant la retraite est très proche de celle observée à 60 ans : 63 % des assurés sont en emploi, 11 % au chômage, 6 % en « maladie » et 19 % dans une « autre » situation.

Près de 3 nouveaux retraités sur 4 connaissent la même situation aux 3 âges (57 ans, 60 ans et au moment de leur départ en retraite)

À l'inverse, pour ceux qui changent (27 %), les transitions peuvent avoir lieu à tout moment : 44 % changent uniquement après 60 ans, 31 % uniquement entre 57 et 60 ans, 19 % de façon transitoire à 60 ans (même situation à 57 ans et la veille de la retraite) et les 6 % restants connaissent une situation différente à chaque âge.

Le graphique 2 représente les principales transitions entre les 3 âges². Les personnes au chômage à 57 ans sont celles qui sont le plus susceptibles de changer de situation avant la retraite. En effet, 45 % des personnes au chômage à 57 ans ne le sont plus à 60 ans alors que seulement 17 % des personnes en emploi à 57 ans ne le sont plus à 60 ans. Pour les personnes en maladie, la part sans changement s'établit à 88 %, et pour les personnes dans une « autre situation », cette part est de 86 %.

Entre 57 et 60 ans, les deux transitions les plus fréquentes sont des retours à l'emploi

La transition la plus fréquente entre 57 et 60 ans est le passage d'une situation de chômage à une situation d'emploi : cela concerne 27 % des personnes au chômage à

57 ans. Les trois quarts d'entre eux restent ensuite en emploi jusqu'à leur départ en retraite, alors que 19 % sont à nouveau au chômage au moment de la retraite.

La deuxième transition la plus courante entre 57 et 60 ans est le passage d'une « autre » situation à un retour à l'emploi : c'est le cas de 12 % des assurés dans une autre situation à 57 ans. Contrairement au cas précédent, ils sont plus instables, la moitié d'entre eux reviennent dans une autre situation (ni emploi, ni chômage, ni maladie) l'année précédant leur retraite. En revanche, 42 % demeurent en emploi jusqu'à la retraite.

Entre 60 ans et la retraite, la transition la plus fréquente est le passage de la maladie à une « autre situation »

En fin de carrière, la transition la plus fréquente est le passage de la maladie à une « autre » situation : 17 % des personnes identifiées en maladie à 60 ans n'acquièrent plus de droits à retraite au titre de l'emploi, du chômage ou de la maladie l'année précédant leur départ en retraite. Plus de 70 % d'entre eux étaient déjà en situation de maladie à 57 ans.

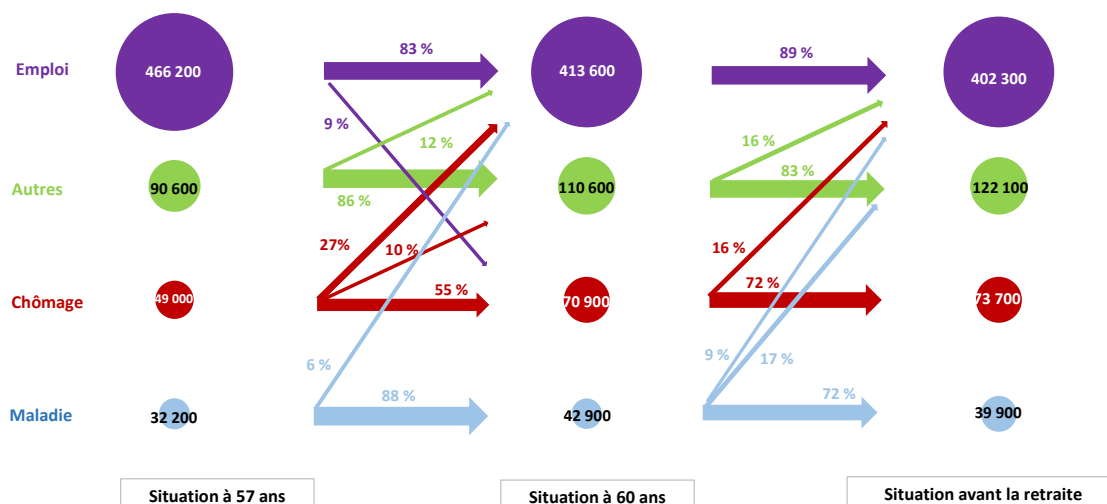
La deuxième transition la plus fréquente entre 60 ans et la retraite est le retour à l'emploi après le chômage à 60 ans : cela concerne 16 % des personnes au chômage à 60 ans. Cette période au chômage est généralement transitoire ; les deux tiers d'entre eux étaient en emploi à 57 ans, au chômage à 60 ans et en emploi l'année précédant la retraite.

La troisième transition la plus fréquente est le retour à l'emploi après une situation d'inactivité en France (ni en emploi, ni au chômage, ni en maladie), soit 16 % des assurés

² À partir des points Agirc-Arrco acquis par types de droits (emploi, chômage, maladie), il est possible de mesurer la part des individus n'ayant connu aucun changement entre leurs 57 ans et leur départ en retraite : ils sont 59 % à avoir acquis exclusivement des points entre 57 ans et la veille de la retraite à ces titres. Ainsi un individu

principalement au chômage à 57 ans et à 60 ans mais ayant connu une courte période d'emploi entre ces 2 années ne sera pas considéré comme n'ayant connu aucun changement d'état dans cette seconde approche (il a acquis des points au titre de l'emploi).

Graphique 2 – Principales transitions entre les 3 âges



Remarque : par souci de lisibilité, seules les principales transitions sont représentées (pour le détail des autres, cf. tableau 1).

Lecture : 83 % des personnes en emploi à 57 ans le restent à 60 ans ; 9 % basculent au chômage

Tableaux 1 – Autres transitions entre les 3 âges (en complément du graphique 2)

Transitions entre 57 et 60 ans		Transitions entre 60 ans et la retraite	
Emploi -> Autres	6%	Emploi -> Chômage	5%
Emploi -> Maladie	2%	Emploi -> Autres	4%
Autres -> Chômage	2%	Emploi -> Maladie	2%
Autres -> Maladie	0,4%	Autres -> Chômage	1%
Chômage -> Maladie	8%	Autres -> Maladie	0,2%
Maladie -> Chômage	5%	Chômage -> Autres	8%
Maladie -> Autres	1%	Chômage -> Maladie	4%
		Maladie -> Chômage	2%

qui sont dans une « autre » situation à 60 ans. Comme pour la transition précédente, ce passage en « inactivité » est généralement transitoire ; en effet, 78 % d'entre eux étaient en emploi à 57 ans et le sont donc à nouveau l'année précédant leur retraite.

Les personnes en maladie et au chômage à 60 ans ont plus de chance de connaître un changement d'état que celles en emploi

Il est possible à l'aide d'une régression logistique de calculer la probabilité pour un individu donné de changer d'état entre 60 ans et la veille de la retraite. Ce modèle permet ainsi de mieux apprécier le rôle de chaque caractéristique individuelle (sexe, génération, nombre de points acquis à 60 ans...) sur le fait de changer ou non d'état entre 60 ans et la veille de la retraite.

Le tableau 2 donne l'exemple pour 2 profils différents de la probabilité de changer d'état.

Les profils sont établis selon trois types de données : des données démographiques (sexe, lieu et date de naissance), des données de carrière Agirc-Arrco (a connu ou non le statut cadre au cours de sa carrière, sa situation sur le marché de l'emploi à 60 ans, son nombre de points par type...) et enfin selon des données de carrière du point de vue du régime de base (nombre de trimestres à 60 ans à la Cnav et à la MSA salariée, dans le secteur public...). Les variables jouant le plus dans le modèle sont, par ordre d'importance : la situation vis-à-vis de l'emploi à 60 ans et le fait d'avoir un seul ou plusieurs états à 60 ans. La génération joue également un rôle important dans le modèle : plus la génération est jeune, plus la probabilité de changer d'état est faible. Le profil 1 a une probabilité de 0,74 de changer d'état. En revanche, le profil 2 n'a qu'une probabilité de 0,15 de changer d'état ; la probabilité que cet individu soit toujours en emploi à la veille de

son départ à la retraite comme il l'était à 60 ans est par conséquent très forte.

Tableau 2 – Probabilité de changer d'état entre 60 ans et la veille de la retraite pour 2 profils d'assurés

Profil 1	Profil 2
Données démographiques	
Homme	Femme
né en février	née en juin
né en France	née en France
est né en 1960	est née en 1960
Données de carrière Agirc-Arrco	
non-cadre	cadre
au chômage à 60 ans	en emploi à 60 ans
connaissant plus d'1 état à 60 ans*	connaissant 1 état à 60 ans
a acquis plus de 4550 points Agirc-Arrco à 60 ans	a acquis plus de 4550 points Agirc-Arrco à 60 ans
a acquis des points à l'Agirc-Arrco entre 6 mois et 14 ans avant ses 60 ans	a acquis des points à l'Agirc-Arrco moins de 6 mois avant ses 60 ans
Données de carrière du point de vue du régime de base	
a acquis 145 trimestres à la Cnav ou à la MSA salariée à 60 ans	a acquis 157 trimestres à la Cnav ou à la MSA salariée à 60 ans
n'a pas acquis de trimestres dans le secteur public ou un régime spécial à 60 ans	n'a pas acquis de trimestres dans le secteur public ou un régime spécial à 60 ans
a acquis 5 trimestres dans un régime non salarié à 60 ans	a acquis 0 trimestre dans un régime non salarié à 60 ans
Probabilité de changer d'état entre 60 ans et la veille de la retraite	
0,74	0,15

*Des règles de priorisation ont été appliquées lorsqu'un assuré connaissait 2 états l'année de ses 60 ans. Voir [1].

Le modèle permet également de mesurer si la survenue de l'événement (changer d'état entre 60 ans et la retraite) est plus (moins) fréquente dans un groupe plutôt que dans un autre. Ainsi, il apparaît que la probabilité de changement d'état est plus faible pour les femmes que pour les hommes. En revanche, les personnes en maladie à 60 ans ont plus de chance de connaître un changement d'état que celles en emploi à 60 ans : en effet, ces premières ont un fort risque de basculer dans une « autre » situation (graphique 2). Les personnes au chômage à 60 ans ont également plus de chance de changer d'état que celles en emploi à 60 ans (beaucoup retrouvent un emploi avant la retraite - graphique 2). Enfin, les personnes connaissant plusieurs états à 60 ans ont plus de

chance de changer d'état avant la retraite que celles n'ayant qu'une seule situation.

Lorraine Felder Zentz, Cécile Simon

Définitions

La **régression logistique** est un modèle statistique permettant d'estimer la probabilité qu'un événement se produise - tel qu'être dans le même état à 60 ans et la veille de la retraite ou ne plus l'être - sur la base d'un ensemble de données.

Champ et source de l'étude

En France, les salariés du secteur privé et leurs employeurs cotisent obligatoirement à la Cnav ou à la MSA pour leur retraite de base, et au régime Agirc-Arrco pour leur retraite complémentaire. Ont été retenus dans le cadre de l'étude, l'ensemble des individus ayant liquidé en 2020 une pension de droit direct à l'Agirc-Arrco et étant âgés de 60 ans ou plus au moment de leur départ en retraite, soit 638 000 individus.

La **Base individuelle allocataires** est la principale source d'informations sur les retraités. Elle a notamment permis d'identifier les départs en retraite en 2020.

Le **Référentiel National de Gestion des Droits (RNGD)** recense les droits acquis au cours de la carrière par les affiliés à l'Agirc-Arrco (droits acquis au titre de l'emploi, du chômage, de la maladie).

Le fichier « **Travaux de Fin d'Année** » (TFA) est transmis annuellement par Pôle emploi au régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco, à des fins d'inscription de droits d'une part, et de facturations auprès des organismes financeurs, d'autre part. Ce fichier a permis d'identifier les personnes au chômage indemnisé.

La base « **DUA allocataires** », issue des notifications envoyées par la Cnav et la MSA et des relevés de carrière individuels ventilés permet de disposer entre autres des durées d'assurance des assurés.

Pour en savoir plus

[1] L. Felder Zentz, C. Simon, « La situation des assurés Agirc-Arrco avant la retraite en 2020 », les Cahiers études et statistiques n°6, février 2022.

[2] C. Afsa, « Le modèle Logit : Théorie et applications », Documents de travail de l'INSEE, mars 2016.

[3] Fiche 20, « La situation des assurés en fin de carrière », Les retraités et les retraites, Drees, édition 2023.